TOURISME EQUESTRE
Alsace
www.alsaceacheval.com

La lettre du Randonneur d'Alsace

Bulletin de liaison du COMITE REGIONAL de TOURISME EQUESTRE D'ALSACE

N°49 – Avril 2015

EDITO

Le printemps est là. Votre matériel est prêt, vos montures sont impatientes, et bien mettez-vous à cheval, et profitez du beau soleil qui inonde notre belle Alsace. 2.800 km d'itinéraires reconnus vous attendent.

CHEVAUCHEES POPULAIRES : (doc)

ATTENTION AUX DOUBLONS :

Chaque mois dans cette lettre, je vous rends attentifs à déclarer le plus tôt possible vos dates de chevauchées, de sorte à éviter les doublons. Malheureusement nous avons un bug le 3 mai en Alsace du Sud. Durlinsdorf avait publié sa date dès février et figurait dans le calendrier. Malheureusement, les Cavaliers de la Haute Thur ont choisi la même date et nous l'ont communiquée il y a moins de 10 jours. Ce doublon est regrettable d'autant plus qu'il est contraire à la Charte de Qualité connue de tous les organisateurs. Je vous la joins à nouveau**. (doc)**
S'il le faut nous organiserons à nouveau une réunion de calendrier pour le Haut-Rhin en novembre 2015.

TOUS A VOS AGENDAS :

- **35ème sortie Franco-Allemande** : le 1er mai. Organisée par l'ASRAA **(doc)**
- **Journée conviviale à vocation pédagogique à Bolsenheim (67) :** le 14 mai. Organisée par L'ASRAA**. (doc)**
- **Journée du Bien-Etre du Cheval** : le 14 juin. Organisée par les Amis du Cheval de Strasbourg. **(doc)**
- **1er Salon du Cheval du Cheval de Marseille** : du 19 au 21 juin. Sûr qu'il y règnera un parfum d'anisette.
- **Château du Haut-Barr à (67) Saverne** : spectacle médiéval en juin-juillet-août **(doc)**
- **Stage Andy Booth :** les Ecuries de l'Abbaye à Orbey(68) organisent un stage d'initiation au cursus Andy Booth du **17 au 19 juillet**. Places limitées, auditeurs acceptés**. (doc)**
- **Equirando 2015 :** du 24 au 26 juillet à Beaumont de Lomagne (82). Les inscriptions sont à présent ouvertes. Que les équipes alsaciennes qui souhaitent y participer prennent contact avec le CRTE Alsace. **(doc)**
- **Journée Nationale du Cheval fédéral :** dimanche 20 septembre.

- **Le CRTE Alsace organise un concours photos** sur le thème : l'Alsace à cheval. **(doc)**
  Envoyez-nous vos photos **avant le 15 juin 2015**

HALTES EQUESTRES :

Grâce à l'arrivée de notre nouvelle stagiaire, Inès pour les intimes, on est en train de concrétiser les objectifs de mise en place des haltes équestres.
A présent près d'une dizaine de haltes sont déjà installées, et les réactions des communes concernées sont enthousiasmantes. Dans la Lettre de juin, Inès vous fera un reportage détaillé des emplacements avec photos.

La lettre du Randonneur d'Alsace

Bulletin de liaison du COMITE REGIONAL de TOURISME EQUESTRE D'ALSACE

VISITES DES GÎTES : La campagne de visites débute le 20 avril

Différents objectifs sont poursuivis :

- Mise à jour des données et réimpression de la brochure CRTE 2016
- Mise à jour de vos informations par rapport à celles recueillies en septembre 2013
- Modification de la photo de votre gîte si vous le souhaitez (une bonne photo vaut 1.000 mots)
- Mise en place de la nouvelle labellisation « Gîte équestre de qualité » pour ceux qui le souhaitent
- Récolte de documentation pour le salon de Lyon.

Les premiers gîtes visités seront ceux qui ont bénéficié de subventions de la part du Conseil Régional pour l'amélioration de leurs prestations.

ATTENTION : INFORMATIONS IMPORTANTES :

- ***DECLARATION DES LIEUX DE DETENTION D'EQUIDES : (doc)***
  Pour pouvoir enrayer rapidement des crises sanitaires, il est capital de connaître tous les lieux de détention d'équidés. Cette déclaration doit être faite à l'IFCE soit par internet, soit par papier.
  La version papier est jointe à cet envoi.
  Qui doit déclarer ? :
  *Tous les **établissements équestres** hébergeant de façon permanente des équidés*
  *Tous les **gîteurs et relais équestres** pouvant recevoir des chevaux de passage*
  *Tous les **cavaliers propriétaires** hébergeant leurs chevaux chez eux.*
- ***POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) :** les documents étaient joints à la Lettre de Mars*
  Vous êtes éleveur d'équidés, entraîneur, cavalier professionnel, dirigeant de centre ou de ferme équestre, vous pouvez bénéficier d'aides PAC !
  En activité principale ou secondaire, vous utilisez des surfaces en herbe pour vos équidés (en propriété ou en location avec baux ruraux) !
  Alors, faites vous connaître à la DDTM et déposez une déclaration PAC avant le 15 mai 2015.
- ***APPEL POUR LE DIMANCHE SANS CHASSE : (doc)***
  Ceci concerne la sécurité de tous les cavaliers d'extérieur. A soutenir sans réserve
- ***TVA ACTIVITES EQUESTRES – SYNTHESE GHN :** les documents étaient joints à la Lettre de Mars*
  L'AFCA – Filière Cheval Alsace- vient d'organiser avec le GHN deux très fructueuses réunions d'information concernant l'application des taux de tva aux différentes prestations équestres. Elles ont réuni un très large public. Pour ceux qui n'ont pas pu venir, voilà une proposition de méthode d'application. Comme toujours, le GHN est une excellente plateforme d'information. www.ghn.fr

Au mois prochain

Jean-Louis Siat
Président du CRTE Alsace
06 84 99 54 17 - contactjls@wanadoo.fr

COMITE REGIONAL DU TOURISME EQUESTRE EN ALSACE
6, route d'Ingersheim - 68000 COLMAR
Tél. : 03 89 24 43 18 - SIRET : 378 103 030 00011
Email : contact@alsaceacheval.com - Site Internet : alsaceacheval.com

CHEVAUCHEES POPULAIRES - ALSACE - Calendrier 2015

Chevauchées Populaires :

Marque déposée par le Comité Régional de Tourisme Equestre d'Alsace
Dépôt n° 01 3 108 411 du 28/06/11 - classe 41 - Inpi de Strasbourg
BOPI 01/48 NL Vol II du 30/11/2011 - Renouvellement du 28/06/11

L'Association organisatrice doit être adhérente à la FFE ou au GAC 67 ou 68 (50€)

Programme au : 13/04/15

Appellation	Organisateur	Lieu	Dates	Coûts Inscript.	Coûts Repas	Annonce E'mail	Adhér. FFE	Adhér. GRE
	Bas-Rhin							
Bénédiction des Chevaux	Cavaliers de Hirschthal	RFA- Hirschthal	14/3/15			oui	non	non
Rando Pique-nique géant	Cavaliers Meneurs de Hanau	67-Neuwiller les Saverne	6/4/15	6 €	tiré du sac	oui	oui	
Sortie Printanière	Cavaliers d'Osthouse	67- Osthouse	19/4/15		10 €	oui	oui	
35è Sortie Franco-Allem. D'Attelage	ASRA	67- Sélestat	1/5/15			oui	oui	
1ère Chevauchée Route de l'Oignon	Asso Attelage Centre Alsace	67- Sélestat-Grubfeld	10/5/15	12 €	10 €	oui	oui	
1ère Route de l'Oignon Attelages	Asso Attelage Centre Alsace	67- Sélestat-Grubfeld	du 8 au 10 mai 2015	50€ par attelage	2 repas inclus	oui	oui	
Rallye Equestre Gastronomique	Diabl' en Caval (57)	67- Obersteinbach	du 22 au 25 mai 2015			oui	non	non
2è Journée Attelage de Loisir	ASRA	67- Sélestat	14/5/15	-	10 €	oui	oui	
15è Chevauchée Populaire	Rangers du Bas-Rhin	67-Sand	14/6/15	10 €	10 €	oui	non	oui
2è Chevauchée Forestière	Cavaliers de Still	67-Still	14/6/15	10 €	10 €	oui	non	oui
4è Journée du Bien-Etre du Cheval	Les Amis du Cheval	67- Strasbourg	14/6/15	Entrée 2€		oui	oui	
Qualification Label Loisir	Haras de Pfaffenhoffen	67- Pfaffenhoffen	14/6/15				non	oui
Chevauchée de la Bruche	Equi Libre	67-Oberschaeffolsheim	28/6/15	10 €	10 €	oui	oui	
Qualification Label Loisir	Rand'Okla	67- Gambsheim	15/8/15				oui	
JN Cheval Fédéral	FFE		20/9/15					
12è Chevauchée Amicale	*Cheval du Val de Moder*	*67- Uberach*						
Fête du Haflinger	*Haras de la Née*	*67- Neewiller/Lauterbourg*						
6è Fête du Cheval	*Les Cavaliers du Rêve*	*67- Triembach au Val*						
Chevauchée Détours de Cheval	*Comité des fêtes*	*67- Saverne*						
Portes ouvertes	*Ecurie de la Basse Zorn*	*67- Weyersheim*						
Chevauchée Populaire	*Haras de Pfaffenhoffen*	*67- Pfaffenhoffen*						
Fête du Cheval	*SHR Betschdorf*	*67-Betschdorf*						
Fête du Cheval	*Les Cécoignels*	*67- Jetterswiller*						
Rallye "Marmoutier vu de ma selle"	*Sabots' Rando*	*67-Marmoutier*						
	Haut-Rhin							
8è Chevauchée Populaire de Steinbrun	Rangers du Haut-Rhin	68- Steinbrunn le Bas	12/4/15	12 €	12 €	oui	non	oui
7è Chevauchée Populaire d'Hartmannswi	Cavaliers du Vieil Armand	68- Hartmanswiller	19/4/15	10 €	10 €	oui	non	oui
2è Chevauchée de la Route d'Alsace	Attelages de la Vallée Noble	68- Westhalten	26/4/15	10 €	12 €	oui	non	oui
4è Chevauchée Populaire du Sundgau	Western Evasion	68- Durlinsdorf	3/5/15	12 €	10 €	oui	non	oui
10è Chevauchée Populaire	Cavaliers de la Haute Thur	68- Parc Wesserling	3/5/15	10 €	10 €	oui	oui	
Chevauchée du Courlis	Attelages&Cavaliers du Canal	68- Buethwiller	25/5/15	10 €	8 €	oui	oui	
Rallye de la Thur	Société Hippique de la Thur	68- Cernay	28/6/15	10 €	12 €	oui	oui	
JN Cheval Fédéral	FFE		20/9/15					
1ère Chevauchée de Hégenheim	ATRAC	68- Hégenheim	27/9/15	12 €	12 €	oui	oui	
Chevauchée Populaire Altazia	*Asso Altazia Alsace*	*68- Bitschwiller les Thann*						
Fête du Cheval	*Ecuries de l'Abbaye*	*68- Orbey*						
Chevauchée Populaire	*Institut St André*	*68- Cernay*						
Chevauchée Populaire	*Attelages du Pays de Thann*	*68- Aspach-le-Haut*						
6ème Tölt'Thur	*Cavaliers de la Haute Thur*	*68- Mollau*						
Fête du Cheval	*Ferme Equestre des 4 Vents*	*68- Pfastatt*						

L'Association des Attelages de la Vallée Noble vous invite à la

2ème CHEVAUCHEE POPULAIRE de la ROUTE D'ALSACE à WESTHALTEN Le Dimanche 26 Avril 2015

Amis cavaliers et meneurs, venez découvrir notre vignoble, nos collines et nos forêts

Départ de 9h à 11h
Parcours d'environ 20 km
Collation offerte sur le parcours
Retour à la salle, repas, remise des plaques, buvette

Pour tous renseignements complémentaires :
Aurore HOLTZHEYER - 06 78 86 92 88
Serge KRAFFT - 06 08 89 80 71
Par mail : attelagesvalleenoble@hotmail.com

Inscription souhaitée **avant le 20 Avril 2015**
Inscription : 10 € avec plaque / Repas : 12 € par personne

NOM PRENOM.....
ADRESSE COMPLETE.....
.....
EMAIL.....
TELEPHONE .....

NOMBRE D'INSCRIPTION : ..... x 10 €
\+ NOMBRE DE REPAS : ..... x 12 €
TOTAL : ..... €

Toute demande d'inscription devra être accompagnée du montant total de la participation. Le chèque est à libeller à l'ordre de : Les Attelages de la Vallée Noble, 15 rue de Rouffach, 68250 WESTHALTEN

Les équidés devront obligatoirement être pucés et à jour de leurs vaccinations, et les cavaliers et meneurs doivent obligatoirement être couverts par une responsabilité civile. Vous devez être en mesure de présenter les papiers d'identifications de vos chevaux.

IMPRIME PAR NOS SOINS NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

TOURISME EQUESTRE 68 Haut-Rhin Alsace
www.alsacecheval.com

4EME CHEVAUCHEE POPULAIRE

DURLINSDORF

Dimanche 3 mai 2015

Western Evasion vous invite dans le Sundgau, au pied des contreforts du Jura Alsacien

Départ entre 9h et 11h

Parcours fléché (accessible aux calèches)

Collations et animations

Vaccins et assurances RC obligatoires

NEWS :

Repas à partir de 13h suivi d'une après midi dansante animée par Lüwala le DJ Alsacien

✂----------

Inscription : 12€ avec plaque
Repas : 10€/personne

NOM PRENOM : _____

ADRESSE : _____

Tel : ____/____/____/____/____

Email : _____

Nombre d'inscription : _____ Nombre de repas : _____

Total = _____ € Signature : _____

Possibilité de louer boxe à 10 € et paddock à 5 € durant l'après midi, à réserver sur place

Toute demande d'inscription devra être accompagnée du montant total de la participation de préférence jusqu'au 27 Avril 2015

Le chèque est à libeller à l'ordre de western évasion

Infos : 03.89.40.89.85 / 06.20.39.52.85
Western évasion 25 rue du Wasen 68480 DURLINSDORF
westernevasion@yahoo.fr

Association des Cavaliers de la Haute Thur

Chevauchée Populaire

le 3 mai 2015

Parc de Wesserling
Ecomusée textile

Boisson offerte à mi-distance

Très beaux points de vue

Repas sur place : couscous

Tombola

2 parcours au choix : 17 km et 22 km

Pré-inscription avec plaque : 10€

Repas : 10€

Pour tous renseignements et inscriptions :

06.19.75.22.42 ou 07.78.20.11.11

NOUVEAUTÉ

Chevauchée costumée à thème : Médiéval

Animation des Guerriers de Faylan

1ère CHEVAUCHÉE POPULAIRE de la «Route de l'Oignon» à Sélestat

Dimanche 10 mai 2015

Amis cavaliers et meneurs, partez à la découverte des paysages et de la gastronomie au pas des chevaux …

Programme de dimanche:

Cortège groupé en centre ville de 9h à 10h30 (départ du terrain du Grubfeld)
Départs de la chevauchée à 11h (circuits cavaliers et meneurs différenciés)
Parcours d'environ 20 km
Collation sur le parcours (découverte des produits locaux)
Retour à la salle, remise des plaques, buvette & restauration

Mais aussi dès samedi:

Organisation de jeux équestres sur le terrain du Grubfeld dès 14h30
Soirée tartes flambées dès 19h
Maniabilité nocturne par les meneurs participant à la Route de l'Oignon dès 21h30

**La Route de l'Oignon se tiendra du 8 au 10 mai 2015. C'est une épreuve se disputant par équipe de 2 attelages, et comportant le 1er jour une épreuve routière pour lequel chaque attelage effectue 2 étapes et le 2nd jour une épreuve de marathon suivie d'une maniabilité nocturne. Le 3ème jour est consacré à une ballade gourmande associée à la chevauchée populaire.*

TOURISME EQUESTRE 67 Bas-Rhin Alsace
www.alsacecheval.com

Pour obtenir davantage de renseignements ainsi que le formulaire d'inscription n'hésitez pas à nous contacter:

☎ **06 89 85 74 99** ✉ **laroutedeloignon@gmail.com**
Association Attelage Centre Alsace – BP 40126 – 67600 SELESTAT

ASSOCIATIION D'ATTELAGE CENTRE ALSACE SELESTAT SIRET : 488 432 790 000 19 – Inscrit au Tribunal de Sélestat : Volume 22 Folio 46 Assurance responsabilité : Groupama

Document imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

1ère CHEVAUCHÉE POPULAIRE de la «Route de l'Oignon» à Sélestat

Amis cavaliers et meneurs, partez à la découverte des paysages et de la gastronomie au pas des chevaux le dimanche 10 mai 2015.

<u>Programme de dimanche:</u>
Cortège groupé en centre ville de 9h à 10h30 (départ du terrain du Grubfeld)
Départs de la chevauchée à 11h (circuits cavaliers et meneurs différenciés)
Parcours d'environ 20 km
Collation sur le parcours (découverte des produits locaux)
Retour à la salle, remise des plaques, buvette & restauration

<u>Mais aussi dès samedi:</u>
Organisation de jeux équestres sur le terrain du Grubfeld dès 14h30
Soirée tartes flambées dès 19h
Maniabilité nocturne par les meneurs participant à la Route de l'Oignon dès 21h30

**La Route de l'Oignon se tiendra du 8 au 10 mai 2015. C'est une épreuve se disputant par équipe de 2 attelages, et comportant le 1er jour une épreuve routière pour lequel chaque attelage effectue 2 étapes et le 2nd jour une épreuve de marathon suivie d'une maniabilité nocturne. Le 3ème jour est consacré à une ballade gourmande associée à la chevauchée populaire.*

TOURISME EQUESTRE 67 Bas-Rhin Alsace
www.alsaceacheval.com

Pour tous renseignements complémentaires:

☎ **06 89 85 74 99** ✉ **laroutedeloignon@gmail.com**

Document imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

Talon à retourner avant le 15 mars avec un chèque libellé à l'ordre de l'association à:
Association Attelage Centre Alsace – BP 40126 – 67600 SELESTAT

NOM : …… Prénom : ……
Adresse : ……
N° portable : …… Adresse mail : ……

Jeux équestres et soirée tarte flambée (samedi 09/10)			Chevauchée populaire (dimanche 10/05)		
Nombre d'inscriptions aux jeux équestres	Nombre de tartes flambées	Nombre de personnes dormant sur place	Nombre d'inscriptions à la chevauchée	Nombre d'inscriptions au repas de midi	**TOTAL**
…… (gratuit)	…… X 7€	…… personnes (gratuit) …… chevaux (gratuit)	…… X 12€	…… X 10€	

Toute inscription ne sera prise en compte qu'accompagnée du règlement.

Les équidés devront obligatoirement être pucés et à jour de leurs vaccinations, et les cavaliers et meneurs doivent obligatoirement être couverts par une responsabilité civile. Vous devez être en mesure de présenter les papiers d'identification de vos animaux.

ASSOCIATIION D'ATTELAGE CENTRE ALSACE SELESTAT SIRET : 488 432 790 000 19 – Inscrit au Tribunal de Sélestat : Volume 22 Folio 46 Assurance responsabilité : Groupama

Lundi 25 mai 2015

ATTELAGES & CAVALIERS DU CANAL

BUETHWILLER

TOURISME EQUESTRE 68 Haut-Rhin Alsace
www.alsacecheval.com

vous proposent

Chevauchée du Courlis Buethwiller

Parcours Attelages et Cavaliers
Parcours de 20km

Buvette et Restauration sur place

Spectacle Equestre
avec la troupe Libertad (l'apres-midi)

Renseignement complémentaire :
attcavcanal@gmail.com
Tél. : 06 16 11 63 30 ou 06 07 95 25 63

L'Association : Les Attelages et Cavaliers du Canal vous invite à la

1ère CHEVAUCHEE POPULAIRE DU COURLIS
Le lundi 25 mai 2015 (lundi de pentecôte)
à BUETHWILLER au stade

Parcours d'environ 20km cavaliers et attelages
Départ à partir de 8h30 au stade
Buvette à mi-parcours

Restauration et boissons sur place

Spectacle Equestre après 14 h 00
par la troupe LIBERTAD

Pour tous renseignements complémentaires :

Futsch Béatrice – 06 07 95 25 63
Fischer Camille – 06 16 11 63 30

Mail : attcavcanal@gmail.com

Inscription souhaitée avant le 20 mai 2015

Inscription :10 € avec plaque souvenir
Repas : 8 €

Nom Prénom_____
Adresse complète_____
Email_____
Téléphone_____

Nombre d'inscriptions :.....x10€ =
Nombre de repas :.....x 8 € =_____
Total : ….....___.€

Règlement par chèque libellé à l'ordre des Attelages et Cavaliers du Canal, 26 rue principale 68210 Buethwiller

Les équidés devront obligatoirement être pucés et à jour de leurs vaccinations, et les cavaliers et meneurs doivent être couverts par une responsabilité civile, Vous devez être en mesure de présenter les papiers d'identifications de vos chevaux.

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

L'association des cavaliers de STILL organise sa

2 ÈME

CHEVAUCHÉE FORESTIÈRE

DIMANCHE 14 JUIN 2015

Parcours fléché, départ des cavaliers entre 9 h et 11 h
Possibilité de suivre en VTT (inscription sur place : 2 €)

Numéro de SIRE obligatoire
Vaccins à jour et RC obligatoire

Restauration et buvette sur place

Pour tous renseignements : tél 06 60 22 55 52

Coupon-réponse à renvoyer accompagné d'un chèque avant le 31 mai 2015
Au siège de l'association des Cavaliers de STILL, 3 route de Flexbourg 67190 STILL

Nom et Prénom :
Adresse :

N° de téléphone :
Participera à la chevauchée forestière le 14 juin 2015

Pour les cavaliers : nombre de personnes x 20 € = €
(inscription + plaque + repas)
repas supplémentaire : nombre de personnes x 10 € = €

TOTAL = €

Ci-joint un chèque de euros à l'ordre des Cavaliers de STILL

TOUTE RESERVATION SANS REGLEMENT
NE SERA PAS PRIS EN COMPTE
Nombre de cavaliers limités

Ne pas jeter sur la voie publique **imprimé par nos soins**

15ème Chevauchée Populaire des RANGERS du Bas-Rhin

à BRUMATH à l'étang de Pêche

Dimanche 14 juin 2015

Buvette

et

Restauration

Vaccins à jour, RC et n° de sire obligatoire

Les cavaliers partent entre 9h et 11h
Les attelages à 10h

Suite à un arrêté municipal, les chiens accompagnant leur maître devront être tenus en laisse sur tout le parcours

Pour tous renseignements : **Ernest DIETRICH**

06 77 50 79 16 / 09 50 36 96 90

rangersbasrhin@yahoo.fr

SOCIETE HIPPIQUE DE LA THUR
Rue René Guibert - 68700 CERNAY
Tél : 03.89.75.47.80 - Fax : 03.89.75.62.73

CHEVAUCHEE - RALLYE DE LA THUR LE 28 Juin 2015

Venez chevaucher dans les hauteurs de la Vallée de la Thur, ou participer au Rallye (par équipe de 2 à 4 personnes) en testant vos connaissances et votre adresse aux jeux, puis chevaucher avec vos montures sur le parcours semé d'énigmes.

Nombreux lots pour les gagnants.

BONNE CHANCE

Départ : Société Hippique de 8H30 à 11H00 avec remise de tickets

Parcours balisé : 17 Km environ

Parcours non adapté aux calèches (⇧ dénivelés)

Retour : à la Société Hippique avec remise des lots et repas

Inscription et renseignements complémentaires :
06.68.17.39.39 Ou 06.09.72.01.77

Inscription avec chèque à l'ordre de la Société Hippique de la Thur et talon-réponse à compléter ci-dessous avant le **22 Juin 2014**

……

Nom : ……Prénom : ……

Adresse : ……

Code postal : …… Ville : ……

Téléphone : ……

Nombre d'inscription…… x 10 = ……

Nombre de repas…… x 12 = ……
(Grillades et salade/Dessert Café)

Total : ……€

Vaccins, RC, Puçage Obligatoires

Signature :

CHEVAUCHEE de la BRUCHE

CHEVAUCHEE + JEUX EQUESTRES
28 juin 2015 à Oberschaeffolsheim

accessible aux calèches
accompagnants en vélos bienvenus

EQUI LIBRE
OBERSCHAEFFOLSHEIM

Lieu : carrière de l'association Equi'Libre, rue du canal à Oberschaeffolsheim

OBERSCHAEFFOLSHEIM

28 juin 2015

Programme 28 juin 2015:

9h-10h: départ chevauchée
12h: repas
14h: jeux équestres
16h: remise des prix

Parcours fléché
Plaques pour tout le monde
Apéritif sur le parcours
Buvette et restauration sur place

TOURISME EQUESTRE 67 Bas-Rhin Alsace
www.alsace-cheval.com

INSCRIPTION CHEVAUCHEE de la BRUCHE 2015

Nom: .....Téléphone: .....

Adresse: .....

.....

Inscription Chevauchée (+plaque): ..... x 10 € = ... €

Repas midi: ..... x 10 € = ... €

Inscription jeux équestres: ..... x 5 € = ... €

(préciser nom, prénom et nom du cheval des participants pour les jeux au verso)

Total = ...€

Chèque à l'ordre de Equi'libre - Inscription à renvoyer avant le 22 juin 2015 à :
Anne Vonthron - 17 rue de la Westermatt - 67202 Wolfisheim
Renseignements: 06 73 94 82 80 - http://equilibreober.free.fr - equilibreober@free.fr
Assurance et RC obligatoire - Port de la bombe conseillé

1ère CHEVAUCHEE DE HEGENHEIM

L' **ATRAC**, Association TRansfrontalière de Amis des Chevaux, membre de l' ASL (Association Sport et Loisirs de Hégenheim) invite les amis des chevaux, les cavaliers et meneurs, à venir nous rejoindre nombreux à notre chevauchée automnale le

DIMANCHE 27 Septembre 2015

pour découvrir, au pas de leurs montures les merveilleux paysages du coin frontalier et partager un bon repas à votre retour.

Départ : de 9h00 à 10h00, au **CCS** (Complexe Culturel et Sportif (salle des fêtes), rue du Stade) de **Hégenheim**
Parcours fléché : 20 kms environ
(Café ou the offert sur le parcours à un point déterminé).
Retour : au CCS vers 12h30: Repas et remise des plaques dans l'après-midi
Promenade en calèche, buvette, parking véhicules et vans
Exposants bienvenus

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez téléphoner ou laisser un message au **03.89.67.31.87**
ou par mail : **annemariegoetschy@orange.fr**
La Présidente Anne-Marie Goetschy
35A, rue de Buschwiller 68220 Hégenheim

INSCRIPTION AVANT LE 13 SEPTEMBRE 2015

Inscription : 12€ (plaque, cheval ou attelage)
Repas Midi : 12€ (par personne)

Nom-Prénom :
N° Téléphone :
Adresse :

Nombre d'inscription(s) + nombre de repas = total €

Toute demande d'engagement devra être accompagnée du montant total de la participation
(Le chèque est à libeller à l'ordre de : ATRAC Hégenheim)
Les chevaux devront obligatoirement être vaccinés. Tout cavalier ou attelage doit être obligatoirement couvert en responsabilité civile.
Signature :

Affiche imprimée par nos soins. Merci de ne pas la laisser traîner sur la voie publique.

Colmar, le 16 avril 2015

CHEVAUCHEES POPULAIRES ©
Charte de Qualité 2015 - Alsace

Marque déposée par le Comité Régional de Tourisme Equestre d'Alsace (CRTE)
Dépôt n° 01 3 108 411 du 28/06/01 - classe 41 - Inpi de Strasbourg - Renouvelé le 28/06/2011
BOPI 01/48 NL Vol II du 30/11/2001

L'Association organisatrice doit être adhérente au CRTE Alsace à travers le GRE 67 ou 68 (***G**roupement des **R**andonneurs **E**questres - cotisation 50€)*

Thèmes :	Prestations possibles et/ou recommandées
Dates :	Pas de doublon dans un département (impératif) Samedi - ou dimanche - ou jour férié Maxi 2 chevauchées par mois - tous les 15 jours
Public :	Tous cavaliers et meneurs titulaires de la licence FFE (peu importe le fléchage) Si pas de licence, proposer la licence vacances. Obligation de vérifier les papiers des équidés (puçage et vaccins) Se conformer aux règles administratives (DSV, ONF, etc)
Horaires :	Environ 3 heures de promenade, le matin Repas vers 13h. Fin des réjouissances : soit après repas, soit après animation de l'après-midi
Promenade	longueur : 20 à 25 km départ et arrivée au même endroit (attention : prévoir parking vans) Impératif : fléchage ou balisage (plâtre - piquets - sciure) attention : autorisation de passage dans les forêts (à cause du balisage) attention : enlevez le balisage dès la fin de la manifestation
Attelages	oui : il faut systématiquement pouvoir les accueillir éventuellement tracer une partie d'itinéraire spécifique (dénivelés)
Repas Midi	De préférence : à l'arrivée. Faire un menu "tout compris" Collation ou apéritif possibles en cours de promenade Ambiance musicale : oui, mais orchestre : pas nécessaire
Animation	Les jeux équestres ne sont pas obligatoires, et s'il y en a, ils ne doivent pas excéder 1h30/2h Par contre, comme pour une fête de village, il faut des animations : village d'exposants, ou marché aux puces, ou produits du terroir, ou loterie, etc Un défilé dans la ville est aussi apprécié par la population Médecins d'urgence, vétos et maréchaux-ferrants doivent être prévenus Fortement conseillé : le vin d'honneur (vers 13h) pour les officiels : maire, ONF, chasseurs, etc
Tarifs	Frais d'inscription : entre 10 et 12€ (y compris la plaque d'écurie - privilégier une plaque artisanale) Repas adulte : entre 10 et 13€. Pour les boissons : tarif raisonnable Si pas de licence FFE, ajouter 8€ aux frais d'inscription (licence vacances)
Publicités	Créer une affiche à diffuser chez les commerçants Donner un thème à la chevauchée : chevauchée des Cerisiers, ou chevauchée du Haut-Barr Pour tous les organisateurs affiliés FFE ou Tourisme Equestre (GRE 67 ou 68) : publicité gratuite dans la Lettre e-mail du Randonneur d'Alsace, et sur le site : www.alsaceacheval.com

Comité Régional du Tourisme Equestre d'Alsace
6 route d'Ingersheim - 68000 Colmar - Tél : 03 89 24 43 18 – SIRET 378 103 030 000 11
Email: contact@alsaceacheval.com - www.alsaceacheval.com
Président: Jean-Louis Siat - Portable: 06 84 99 54 17- Email: contactjls@wanadoo.fr

Association Sportive Régionale d'Attelage d'Alsace

Comité Régional d'Equitation d'Alsace

35ème SORTIE DU 1er MAI

FRANCO – ALLEMANDE

DEUTSCH FRANZÖSISCHES TREFFEN

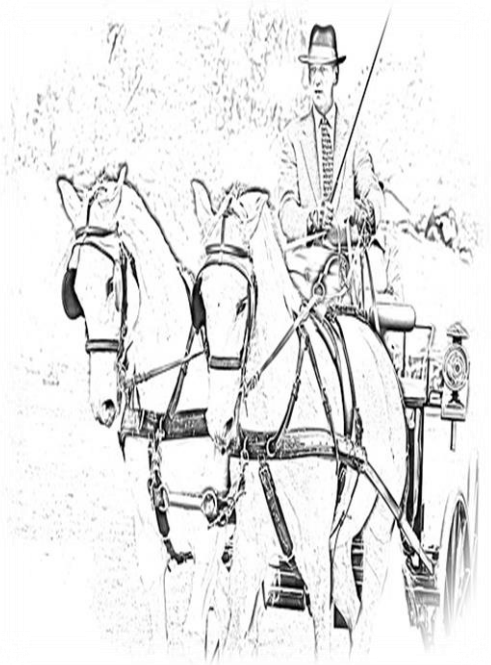

Rendez-vous à 9h00.
Au 1 Lieu-Dit Runtzfeld 67600 SELESTAT.
Fléchage dans la ville.

Départ 10h00 pour un circuit de 24 km.
Retour vers 14h30.
Repas 15 € (hors boissons).
Possibilité de ramener les calèches les jours précédents.

Réservations et renseignements :

Claude Brunstein	+33 (0)6 18 96 81 45	claude-brunstein@orange.fr
Agathe Brunstein	+33 (0)6 03 86 06 54	

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Nombre de Participants :_____ Nombre de Repas : _____

À renvoyer à Claude BRUNSTEIN – 1 Lieu Dit Runtzfeld - 67600 SELESTAT

Jeudi
14 Mai 2015

JOURNEE CONVIVIALE A VOCATION PEDAGOGIQUE

Pour célébrer et encourager, la pratique de l'attelage, l'A.S.R.A.A organise leur 2eme édition journée de l'attelage loisir le

JEUDI 14 MAI 2015 A BOLSENHEIM

(accueil à partir de 9h)

S'adresse à un large public désirant s'initier, s 'entraîner se familiariser avec l'attelage.

L'occasion de partager une bonne journée avec d'autres amoureux de chevaux. **Inscription GRATUITE**

Coupon – réponse pour les repas

✂----------

*Nom :*_____ *Prénom :*_____

Repas : Côtelette grillée – frite et dessert Prix : 10.00 €/le repas

*Je joint mon règlement des repas de 10.00 € x*_____*(personnes) soit*_____*€*

Pour une bonne organisation merci de bien vouloir nous retourner le talon réponse avec le règlement à l'ordre de l'ASRAA pour les repas avant le 9 mai 2015 à l'adresse :

Mme Nathalie KLETT 2 Rue des Bleuets 67110 GUNDERSHOFFEN

Ou pour plus d'information Patricia KENCK : 06 11 59 04 09

Journée Bien-Être du Cheval

Dimanche 14 juin 2015

A partir de 10 h

4ème édition

Spectacles
Conférences
Exposants
Démonstrations

Entrée: 2€

Les Amis du Cheval - 60 rue Hechner - Strasbourg

Renseignements: 06 10 12 48 40

http://www.amis-du-cheval-strasbourg.com

www.Amis-du-Cheval-Strasbourg.com

Photographie : Marie-Aude Klein - http://www.porky-pix.fr - Affiche: http://chevalcreation.com

SHOW EQUESTRE

Juin, Juillet, Août 2015

Saverne

Au Rempart du Château

VILLE de SAVERNE

Cascades

Combats

Dressage

Voltige

Magie

2 spectacles dans la journée

Nouveautés 2015 !

CASCADES ET FANTAISIES ÉQUESTRES

UNICORN LEGENDS

Renseignements : 06.85.20.35.99 / Web : www.showsaverne.fr

OFFICE DE TOURISME

STAGE AVEC
ANDY BOOTH
Du 17 au 19 juillet 2015

Les Ecuries de l'Abbaye
232 Lieu dit "PAIRIS"
68370 ORBEY
www.lesecuriesdelabbaye.com

Places limitées:
12 couples cavalier/cheval
50 auditeurs
Restauration sur place

Infos et réservations:
Rejoignez-nous sur www.facebook.com
Violette Reinbold: guadalete@icloud.com / 0643241798

Fiche d'inscription

Stage Andy Booth les 17,18 et 19 juillet 2015

Ecurie de l'Abbaye
232 lieu-dit Pairis
68370 ORBEY

Stage initiation au Step 1 du cursus Andy Booth:
Horseman Science

Objectif : Explication et pratique des 3 premiers savoirs de la FFE

Durée: 3 jours

1er jour: Théorie et travail au sol

9h00-10h30: Théorie sur l'apprentissage du cheval
10h30-12h30: Travail au sol: Contrôle de base du cheval au licol et désensibilisation
14h00-17h30: Travail au sol: Révision du contrôle de base et de la désensibilisation, Contrôle du cheval à proximité et sur le cercle: mobiliser les épaules et les hanches, avancer, arrêter et reculer, mener, cercler

2ème jour: Travail au sol sur le cercle et travail en selle

9h00-12h30: Travail au sol
Travail sur le cercle et passage d'embûches
14h00-17h30: Travail au sol: Travail en selle
le montoir, direction et impulsion

3ème jour:

Révision du travail au sol, travail en selle pour aller jusqu'à la mise en place de la flexion

Les horaires sont donnés à titre indicatifs. Andy se permettra de faire des ajustements en fonction des élèves et des chevaux.

Informations
Violette Reinbold guadalete@icloud.com/ tél:0643241798

Fiche d'inscription Stage Andy Booth du 17,18 & 19 juillet 2015

Nom: _____ Adresse mail: _____
Prénom: _____
Téléphone: _____

Stage 3 jours avec cheval (limité à 12 couples)	250 €	
Stage 3 jours Auditeur (places limitées)	100 €	

		17-juil	18-juil	19-juil
Hébergement cheval (box,foin)	10€ la nuit			
Repas midi	10€ hors boisson			
Repas du samedi soir	20€ hors boisson			

L'inscription sera effective à la réception d'un chèque d'arrhes de 100€ pour les couples cavaliers/chevaux et 50€ pour les auditeurs accompagnée de la fiche d'inscription complétée.

Le bulletin d'inscription et le chèque d'acompte (libellé aux Ecuries de l'Abbaye)sont à envoyer à:
Violette Reinbold 319 les Machielles 68370 Orbey

LE PLUS GRAND RASSEMBLEMENT EUROPEEN DE TOURISME EQUESTRE

EQUIRANDO 2015

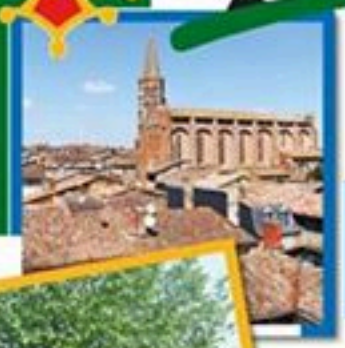

Beaumont-de-Lomagne (82)
Midi-Pyrénées

du 24 au 26 juillet 2015

Hippodrome de Borde-vieille

equirando.com

Equirando 2015 : *c'est votre aventure !*

L'Equirando c'est 3 jours de fête et de partage, du 24 au 26 juillet à Beaumont-de-Lomagne (82), des animations, des spectacles, un village des exposants et des producteurs locaux, un défilé mais pas que !

L'Equirando, c'est aussi l'excitation des préparatifs. Partir seul ou en groupe ? Avec mon club ou entre amis ? 3 jours, une semaine, un mois ? C'est décidé de son itinéraire, des chemins empruntés et des nuits à la belle étoile ou en gîte. C'est une formule de liberté par excellence : chacun part d'où il veut, quand il veut, avec son cheval, sa mule, ou son âne, monté ou attelé.

L'Equirando vous permet de sillonner les chemins de France, à cheval ou en attelage, et de découvrir une nouvelle région : ses paysages, son patrimoine, sa gastronomie…

De partir à la rencontre des locaux qui vous raconteront leurs us et coutumes et partageront avec vous l'Histoire et les histoires de leur région.

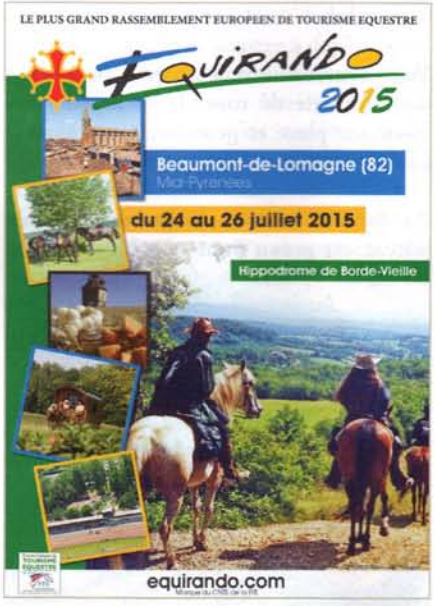

CARTE INTERACTIVE DES ITINÉRAIRES

Une carte interactive avec différents fonds de carte sera mise à disposition prochainement sur le site equirando.com. Cette carte vous permettra de visualiser les différents parcours ; vous pourrez ainsi consulter les noms, le type de pratique (cavalier et/ou attelage) et la longueur de chaque itinéraire. Une carte au format PDF regroupant l'ensemble des itinéraires de l'Equirando 2015 sera également mise à disposition et téléchargeable.

L'Equirando, c'est vivre au milieu de la nature et apprendre à la préserver. C'est admirer la diversité de la faune et la flore endémiques tout en la protégeant. C'est être avec son cheval, s'en occuper et créer une relation unique.

L'Equirando, c'est la magie de l'arrivée à la rencontre des autres voyageurs et de leur récit d'aventure, le partage des expériences et des rêves, les échanges d'adresses… C'est des souvenirs et des anecdotes dont vous vous souviendrez longtemps et qui en feront votre Equirando. C'est à cela que travaille l'équipe du Comité d'organisation depuis près de deux ans pour vous accueillir et vous offrir une édition qui s'annonce mémorable !

Contact

Comité d'Organisation Equirando 2015
Président : Didier Thouron
E-mail : equirando2015@hotmail.com.
Responsable itinéraires et hébergements :
Benoit Colombié, Tél. : 06 10 13 65 71.
E-mail : benoit.colombie@culture.gouv.fr

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Vendredi 24 juillet

13 h 00 — 18 h 00 Accueil des Equirandins et contrôle vétérinaire, Hippodrome
18 h 00 Briefing des chefs d'Equipe, Hippodrome
19 h 00 Apéritif d'accueil et la traditionnelle Mouclade, Hippodrome
20 h 00 Départ des navettes de l'Hippodrome
20 h 30 Diner festif à Beaumont-de-Lomagne
23 h 00 Soirée Festive à l'hippodrome

Samedi 25 juillet

8 h 00 – 10 h 00 Petit – déjeuner, Hippodrome
8 h 00 Ouverture du village exposants, animations et conférences
12 h 00 – 14 h 30 Déjeuner 'A chacun son déjeuner du Terroir' auprès des producteurs locaux, Hippodrome (compris dans l'inscription)
15 h 00 Départ du défilé, Hippodrome
15 h 30 Présentation des équipes au niveau de la Halle de Beaumont-de-Lomagne
18 h 00 Départ des navettes de l'Hippodrome
A partir de 18 heures Apéritif sous la halle de Beaumont-de-Lomagne
19 h 30 Diner festif à Beaumont-de-Lomagne
21 h 30 Grand spectacle équestre à l'hippodrome
23 h 00 Soirée Festive à l'hippodrome

Dimanche 26 juillet

8 h 00-10 h 00 Petit – déjeuner, l'Hippodrome
8 h 00 Ouverture du village exposant et début des animations
10 h 30 Spectacle 'One Man Chewo
12 h 00 Repas des producteurs locaux, Hippodrome (compris dans l'inscription)
13 h 00 Cérémonie des remerciements de l'Equirando
16 h 00 Fermeture du village exposants et des animations

FITE

Partenaire inconditionnel de l'Equirando, la Fédération Internationale de Tourisme Equestre , qui fêtera ses 40 ans cette année, invite l'ensemble des Organismes nationaux de tourisme équestre à venir participer activement à l'événement pour échanger et promouvoir leurs activités à cette occasion.

CONCOURS PHOTOS

Thème : l'Alsace à cheval

TOURISME EQUESTRE Alsace

1er prix : 1 veste polaire sans manches «CRTE Alsace»
2e prix : 1 polo «CRTE Alsace»
3e prix : 1 casquette «CRTE Alsace»

Le CRTE Alsace organise un concours photo sur le thème de l'Alsace à cheval afin de renouveler sa photothèque. Les plus belles photos figureront dans la prochaine édition du guide pratique du tourisme équestre, et les 3 plus belles recevront un prix.

Les photos devront s'inscrire dans une des thématiques suivantes : **Vosges, Forêt, maisons à colombages, châteaux, fontaines, vignoble, attelage, groupe de cavaliers, enfants, cavaliers à l'étape, patrimoine, et bien entendu les photos devront avoir été prises en Alsace**.

Réglement complet sur
www.alsaceacheval.com

Envoyez-nous vos photos avant le 15 juin 2015 à cdte67@alsaceacheval.com

Concours Photos CRTE Alsace

Le CRTE Alsace organise un concours photo sur le thème de l'Alsace à cheval afin de renouveler sa photothèque. Les plus belles photos figureront dans la prochaine édition du guide pratique du tourisme équestre, et les 3 plus belles recevront un prix.

Thématique

Les photos devront s'inscrire dans une des thématiques suivantes : Vosges, Forêt, maisons à colombages, châteaux, fontaines, vignoble, attelage, groupe de cavaliers, enfants, cavaliers à l'étape, patrimoine, et bien entendu les photos devront avoir été prises en Alsace.

Les 3 meilleures photos seront récompensées :

- 1er prix : 1 veste polaire sans manches avec le logo du CRTE Alsace
- 2e prix : 1 polo avec le logo du CRTE Alsace
- 3e prix : 1 casquette avec le logo du CRTE Alsace

Règlement :

- Le concours photos est ouvert à tous.
- La participation au concours implique l'acception du règlement.
- Pour participer, les photos devront être envoyées à l'adresse cdte67@alsaceacheval.com ou par l'intermédiaire d'un site de transfert de fichier volumineux (www.wetransfer.com).
- 10 photos maximum par participant
- Format des photos : JPG
- Taille : 1600 pixels minimum de largeur (ou plus idéalement)
- Poids maximum des pièces jointes par mail : 10 Mo (si plus, merci de scinder vos envois ou d'utiliser d'un site de transfert de fichier volumineux)
- En participant au concours vous acceptez de céder les droits d'utilisation de la photo au CRTE Alsace

Comité Régional du Tourisme Equestre d'Alsace
6 route d'Ingersheim - 68000 Colmar - Tél : 03 89 24 43 18 – Fax : 03 89 23 15 08
Email: chevalsace@wanadoo.fr - www.alsaceacheval.com
Président: Jean-Louis Siat - Portable: 06 84 99 54 17- Email: contactjls@wanadoo.fr

- Les personnes figurant sur les photos acceptent que leur image soit utilisée dans des publications du CRTE Alsace.
- Dans le mail devra figurer la mention (recopiez-collez) : *« je reconnais être l'auteur de la photo et cède par la présente les droits d'auteur de(s) la photo(s) au CRTE Alsace, qui pourra les utiliser dans toutes ses publications (site internet, brochures, publications diverses sur internet et sur les publications de la FFE). Les personnes figurants sur les photos ont donné leur accord pour la diffusion de(s) photo(s)* ».

- La date limite d'envoi des photos est fixée au **15 juin 2015.**
- Les photos seront sélectionnées par un jury composé des membres du CRTE Alsace et des CDTE 67 et 68.
- Les résultats seront publiés le **30 juin 2015** sur le site internet www.alsaceacheval.com ainsi que la page facebook www.facebook.com/TourismeEquestreAlsace
- les 3 gagnants seront avertis par email et recevront leur prix par la Poste.
- N'oubliez pas de préciser vos coordonnées postales + numéro de téléphone afin qu'on puisse vous faire parvenir votre récompense si vous êtes par mis les 3 premiers.

Comité Régional du Tourisme Equestre d'Alsace
6 route d'Ingersheim - 68000 Colmar - Tél : 03 89 24 43 18 – Fax : 03 89 23 15 08
Email: chevalsace@wanadoo.fr - www.alsaceacheval.com
Président: Jean-Louis Siat - Portable: 06 84 99 54 17- Email: contactjls@wanadoo.fr

DECLARATION DES LIEUX DE DETENTION

Enregistrez les lieux de stationnement dont vous êtes responsable

D'après le décret n° 2010-865 du 23 juillet 2010 tout détenteur d'équidé(s) domestique(s) a l'obligation de se déclarer auprès de l'IFCE, en précisant le(s) lieu(x) de stationnement d'équidé(s) dont il est responsable. Cette nouvelle mesure vise à répertorier tous les lieux susceptibles d'accueillir des équidés de façon temporaire ou permanente, en vue de mettre en place les actions sanitaires nécessaires en cas d'épidémie.

ÉTAPE 1

Qui est considéré comme détenteur d'équidé ?

Etes-vous concerné ?

Le détenteur d'équidé(s) est une personne physique ou morale responsable d'un ou de plusieurs équidés, propriétaire ou non, à titre permanent ou temporaire, y compris lors d'un marché, d'une exposition, d'une compétition, d'une course ou d'un évènement culturel.

Sont concernés les professionnels ou particuliers, propriétaires ou non, et quelle que soit l'utilisation des équidés détenus, à l'exception des cliniques vétérinaires et des transporteurs. Concrètement, il s'agit du responsable d'un lieu où sont stationnés des équidés.

A.LAURIOUX - IFCE

Je m'enregistre si je suis

Dans tous ces cas, le détenteur doit réaliser une déclaration auprès du SIRE pour se déclarer.

un centre équestre

un éleveur qui a des juments

un agriculteur prenant un ou plusieurs chevaux en pension

un particulier qui a un équidé chez soi pour le loisir

un gérant d'un gite d'étape équestre

Je m'enregistre via un tiers si je suis

Pour les lieux d'entrainements de chevaux de course, l'enregistrement est effectué par l'intermédiaire de France galop ou de la SECF (trotteurs).

un entraîneur de chevaux de course

Je ne m'enregistre pas si je suis

- Un propriétaire dont les chevaux sont en pension dans une structure équestre, même si je m'en occupe chaque jour.
- Un propriétaire d'un lieu loué à quelqu'un qui accueille des équidés sur place (c'est le locataire qui doit se déclarer comme détenteur).
- Une clinique vétérinaire ou un transporteur d'équidé.

Se déclarer comme détenteur d'équidé c'est simple, gratuit mais pas automatique !

Ce n'est pas parce que vous avez déjà réalisé des démarches auprès du SIRE en tant que propriétaire, éleveur ou étalonnier que vous êtes enregistré comme détenteur. En effet tous les profils ne sont pas forcément détenteurs d'équidés, et certaines informations sont spécifiques à cette déclaration. Les détenteurs ne peuvent donc pas être enregistrés automatiquement et doivent faire la démarche de se déclarer. L'enregistrement d'un détenteur comprend :

- L'identité du responsable des équidés et son adresse
- L'adresse où sont hébergés les équidés
- L'identité et les coordonnées de la personne sur place à contacter
- Des informations complémentaires collectées à des fins statistiques (surface utilisée, nombre de chevaux, activité).

La déclaration d'un lieu de détention est définitive : il n'est pas nécessaire de la renouveler chaque année.

Alertes RESPE

Profitez du système gratuit d'alertes mail du Réseau d'Epidémio-Surveillance en Pathologies Equines (RESPE) pour être informé en priorité des consignes sanitaires en cas d'alerte dans votre région, grâce à votre espace personnalisé, rubrique Mes alertes RESPE.

RESPE
Réseau d'épidémio-surveillance en pathologie équine

Institut français du cheval et de l'équitation
SIRE Route de Troche - BP3 - 19231 ARNAC POMPADOUR Cedex
Tel. 0811.90.21.31 (prix d'un appel local) **- Fax : 05.55.97.10.40 - info@ifce.fr - www.haras.nationaux.fr**

ÉTAPE 2

Comment s'enregistrer ?

OPTION 1 : Internet – Simple et rapide 24h/24

En quelques clics, connectez-vous à votre espace personnalisé sur le site www.haras-nationaux.fr afin de gérer vos lieux de détention en cliquant sur la rubrique « Sanitaire et détention » :

Si vous ne visualisez pas le pavé sanitaire dans votre espace personnalisé, rendez-vous dans la rubrique «mon compte» pour changer votre profil.

La page « Déclarer mes lieux de détention » vous présente 2 tableaux :

- Liste des lieux que vous avez déclarés : adresses pour lesquelles vous aurez fait une déclaration, que ce soit une ouverture, une fermeture ou le refus d'un lieu. Lors de la première connexion ce tableau est vide puisque vous n'avez encore fait aucune déclaration.
- Liste des lieux à confirmer : adresses associées à votre nom dans la base SIRE. Pour chacune d'elles, vous pouvez déclarer s'il s'agit d'un lieu susceptible d'accueillir des équidés ou non.

A l'issue de votre déclaration, **une attestation est générée en PDF que vous pouvez télécharger et imprimer**.

Facilitez vos démarches !

Créez votre compte sur le site des haras nationaux

Rendez-vous en haut à droite dans le pavé «Espace personnalisé» et créez votre compte pour réaliser vos démarches en ligne 24h/24 !

1. Créez l'identifiant et le mot de passe, et remplissez le formulaire d'information pour créer un compte aux droits restreints.

2. Complétez les informations pour étendre vos droits (indispensable pour effectuer toute démarche officielle) :

- En temps réel si vous êtes propriétaire d'un cheval (avec une carte d'immatriculation à votre nom) ou si vous disposez d'une facture des Haras nationaux (ultérieure à 2003 et à votre nom) ou d'une clé Internet.
- Sinon demandez une clé internet envoyée par courrier que vous pourrez renseigner ultérieurement.

Une fois les droits étendus, votre espace personnalisé s'enrichit de nouvelles rubriques dont celle intitulée « gérer vos lieux de détention » dans le pavé « Sanitaire et détention ».

OPTION 2 : Formulaire papier

Pour ceux qui ne peuvent ou ne souhaitent pas effectuer la démarche sur Internet, l'enregistrement des informations par le SIRE est possible. Téléchargez le formulaire sur le site internet www.haras-nationaux.fr rubrique Démarches SIRE ou demandez-le au 0811 90 21 31.

Une fois rempli, renvoyez-le à l'adresse suivante:

Institut français du cheval et de l'équitation
SIRE - Service traçabilité
BP 3 - 19231 ARNAC POMPADOUR cedex

IFCE

Attestation et Identifiant du lieu de détention

Tout enregistrement Internet ou papier donne lieu à l'édition d'une attestation d'enregistrement comportant l'identifiant du détenteur et constitue le document à présenter aux services de la DDSV en cas de contrôle.

A l'issue de la déclaration, un identifiant unique est attribué à chaque détenteur et permettra de justifier de la réalisation de votre démarche.

Cet identifiant est spécifique de chaque lieu de détention et généré à partir des données individuelles de chaque déclaration. Si un SIRET ou un NUMAGRIT est enregistré, ce sera ce n° qui sera utilisé. Dans le cas contraire, un n° est généré par le SIRE qui tient compte notamment du code postal du lieu. Il est présent sur l'accusé de réception.

L.LAUNAY - IFCE

Modification ou fermeture d'un lieu de détention

Lorsqu'un lieu n'accueille définitivement plus d'équidés ou qu'il change de responsable, celui-ci doit être fermé.

Le responsable déclaré doit donc enregistrer cette fermeture par internet sur son espace personnalisé ou en complétant l'encart prévu à cet effet sur l'attestation d'enregistrement et en le renvoyant au SIRE à l'adresse ci-dessus.

Institut français du cheval et de l'équitation
SIRE Route de Troche - BP3 - 19231 ARNAC POMPADOUR Cedex
Tel. 0811.90.21.31 (prix d'un appel local) - Fax : 05.55.97.10.40 - info@ifce.fr - www.haras.nationaux.fr

DECLARATION D'UN LIEU DE STATIONNEMENT D'EQUIDES

DETENTEUR: responsable du lieu et des équidés *(Informations obligatoires)*

Pour les particuliers:

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle Prénom

Nom d'usage

Nom de naissance

Date de naissance *(jj/mm/aaaa)*: Département: Pays *(si différent de F):* _____

NUMAGRIT ***(si vs en avez un)***

Pour les sociétés, collectivités, associations…:

Statut juridique: N° SIRET:

Dénomination:

Pour les entreprises en nom propre N° SIRET:

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle Prénom

Nom d'usage

Nom de naissance

Adresse postale du détenteur *(obligatoire)*

N° : voie ou lieu dit:

Complément d'adresse:

Code postal: Commune:

Coordonnées du lieu de stationnement des équidés *(si différente de l'adresse postale)*

Dénomination

Adresse :

Complément d'adresse:

Code postal: Commune:

Contact sur place

Personne à contacter sur place en cas d'urgence *(obligatoire)*:

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle Prénom

NOM

Téléphone fixe Téléphone mobile

Courriel

Fax Commentaire *(heures de présence,…)* :_____

Informations complémentaires *(facultatives)*

Nombre d'équidés présents sur le lieu au jour de la déclaration:

Surface utilisée par les équidés: ha. Activité principale *(cocher la case correspondante):*

☐ élevage ☐ enseignement ☐ entraînement (courses) ☐ pension commerce ☐ aucune ☐ autre

Fait à : Le: Signature:

"En vertu des dispositions de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à l'adresse ci dessous"

"En application du Décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 l'IFCE peut être amené à réutiliser vos coordonnées. Vous pouvez-vous y opposer en écrivant à l'adresse ci dessous.

A renvoyer à:

Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE)

SIRE – Enregistrement des détenteurs - BP 3 – 19231 ARNAC POMPADOUR cedex

Collectif pour le dimanche sans chasse
Association de loi 1901
BP 60057
69132 ECULLY Cedex
✉ contact@dimanche-sans-chasse.fr
☎ 06.89.51.52.07

Lyon, le 10/04/2015

Objet : cosignature d'un Appel concernant la sécurité des cavaliers

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous contacter au sujet d'une initiative visant à **améliorer le confort et la sécurité** des usagers de la nature et des pratiquants de sports et loisirs de plein air.

Chaque année, on déplore environ **160 accidents de chasse**, dont sont régulièrement victimes des non-chasseurs. Ce **sentiment d'insécurité** contraint de nombreuses personnes à **restreindre leurs activités** nature en période de chasse.

En France, contrairement à la plupart des autres pays d'Europe, la chasse est autorisée au niveau national **les 7 jours** de la semaine. Or, les espaces naturels sont désormais fréquentés par un grand nombre de français-es ; **un partage équitable s'impose**.

Le **dimanche** est le jour privilégié des promenades en famille, des balades à cheval, des randonnées, des excursions en VTT, des courses à pied, et autres loisirs de plein air. Chacun doit pouvoir **s'adonner sereinement à son loisir**, sans que pèsent les menaces et les dérangements émanant d'une seule activité.

Ainsi, le *Collectif pour le dimanche sans chasse* a été créé pour **rassembler les associations et établissements de sports/loisirs de plein air** autour d'un ***Appel pour le dimanche sans chasse*** destiné aux pouvoirs publics. **A ce jour, plus de 280 clubs sportifs, associations et centres équestres ont cosigné l'Appel. Nous serions ravis de compter votre établissement parmi les cosignataires.**

Vous trouverez ci-dessous le texte de ***l'Appel*** et nos statuts (pour information), ainsi que **le coupon-réponse** que nous vous remercions de bien vouloir nous renvoyer.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information.

Dans l'attente de votre réponse, je vous adresse mes sincères salutations.

M. SPATARO, *Président*

✂ ----------

Coupon réponse

☑ **Oui**, mon établissement souhaite cosigner *l'Appel pour le dimanche sans chasse* !

Nom de l'établissement/association : .....

Nom et prénom du responsable : .....

Date : ...../...../.....

Signature et tampon

Merci de nous renvoyer ce coupon :

Par email (scan) à : contact@dimanche-sans-chasse.fr
Ou par courrier postal à : Collectif D.S.C. - BP 60057 - 69132 ECULLY Cedex

Merci !

Si vous souhaitez être tenu informé (évènements, AG…), merci d'indiquer votre adresse email ci-dessous.

Collectif pour le Dimanche sans chasse
BP 60057 – 69132 ECULLY Cedex
Association de Loi 1901
www.dimanche-sans-chasse.fr

APPEL POUR LE DIMANCHE SANS CHASSE

Cosigné par un ensemble d'organismes d'usagers de la nature

La chasse, faisant usage en plein air d'armes à feu dont la portée atteint plusieurs kilomètres, est de fait un loisir dangereux. Si toute activité comporte une part de risque, elle se distingue néanmoins en ce qu'elle est le seul loisir qui blesse et tue fréquemment des personnes ni pratiquantes, ni spectatrices. En effet, cette activité met en danger l'ensemble de la population environnante et non ses seuls adeptes. Chaque année, on recense en moyenne 160 accidents de chasse déclarés, dont une vingtaine mortels, impliquant régulièrement des non-chasseurs. Environ 60 % des accidents de chasse ont lieu le dimanche, jour de forte fréquentation des espaces naturels.

De crainte d'être victime d'une balle "perdue", de nombreux promeneurs, VTTistes, cavaliers, joggeurs, randonneurs, naturalistes, photographes animaliers, etc., restreignent leur activité (voire y renoncent) pendant la période de chasse. Précisons que la chasse avec fusil ne se pratique plus 6 mois, mais maintenant 9 à 10 mois par an. En effet, des modifications de la législation ont introduit, pour certaines espèces, des périodes de chasse complémentaires s'ajoutant à la période d'ouverture générale (battues en mars, chasse d'été à partir du 1er juin...).

La chasse est un loisir à caractère exclusif ; elle est incompatible avec la pratique simultanée d'autres activités. Il est en effet impossible de s'adonner sereinement à son loisir lorsque se déroulent des parties de chasse. Aux coups de feu créant un climat d'insécurité, s'ajoutent en outre des perturbations et restrictions. Il est fréquent que les chasseurs interdisent d'emprunter des chemins ou sentiers (pourtant publics), ou en dissuadent fortement l'accès par la pose de panneaux du type "Danger chasse - Tirs à balles - Prudence". Les cris des rabatteurs, les sons des trompes, les aboiements des chiens, les allées et venues des 4x4, constituent autant de nuisances supplémentaires. Que de sorties annulées ou gâchées par fait de chasse !

Les chasseurs représentent désormais seulement 1,6 % de la population. Une minorité ne doit plus accaparer et insécuriser la nature, empêchant la large majorité d'en profiter pleinement. En France, au niveau national, la chasse est autorisée les 7 jours de la semaine. A l'inverse, la quasi-totalité des autres pays d'Europe de l'Ouest disposent d'au moins un et généralement plusieurs jours non chassés. La fréquentation des espaces naturels par un grand nombre de français-es est en plein essor, un partage équitable s'impose.

Le dimanche est le jour privilégié des promenades familiales, des sorties VTT, des balades à cheval, des randonnées, des courses à pieds et autres activités pacifiques de plein air. Chacun doit pouvoir exercer son loisir sans subir les perturbations et menaces provenant d'une seule activité. Pour la tranquillité et la sécurité de tous, pas de chasse ce jour-là !

Nous appelons le gouvernement à déclarer le dimanche comme jour national sans chasse, mesure d'intérêt général souhaitée par la majorité* des français-es.

* Sondage IFOP/ASPAS 2009

Collectif pour le dimanche sans chasse

Association de Loi 1901
Siège social : Ecully (Rhône) – www.dimanche-sans-chasse.fr

STATUTS

Article 1 - Dénomination et siège social

L'association, régie par la loi du 1er juillet 1901, se nomme Collectif pour le dimanche sans chasse.

Le siège social est à Ecully (Rhône).

Article 2 - Objet poursuivi

L'objectif unique de l'association est que le dimanche, seulement et précisément ce jour-là, ne soit plus chassé.

Cette revendication est motivée par le souci d'améliorer le confort et la sécurité des usagers de la nature, ainsi que par la volonté d'introduire un partage des espaces naturels, lesquels font l'objet d'une fréquentation en plein essor particulièrement le weekend.

Article 3 - Neutralité concernant la chasse

La chasse est, de nos jours en France, un loisir à caractère polémique. Cependant, l'association tient à rester neutre et, par conséquent, ne se positionne ni pour ni contre le principe de la chasse.

Ainsi, elle n'encourage pas la poursuite ou l'arrêt de la chasse en France. De plus, en dehors de la revendication du dimanche sans chasse, l'association n'a pas vocation à se prononcer sur les autres sujets relatifs à la chasse (à titre d'exemple, la liste des espèces chassables, les périodes de chasse, ou encore les modes de chasse autorisés, ne relèvent pas de son champ d'actions).

Article 4 - Moyens d'action

Cette association œuvre par tout moyen légal à la réalisation de son objectif, dans le respect de la législation.

Ses moyens d'action sont notamment :

-un « Appel pour le dimanche sans chasse », cosigné par un ensemble d'organismes
-la réalisation d'un sondage sur l'opinion des français-es par un institut spécialisé
-la rédaction de dépliants et autres supports de communication (site web, etc.)
-l'organisation de colloques et de conférences de presse

Article 5 - Ressources financières

Les ressources financières sont constituées des dons et cotisations reçus, qui peuvent provenir de personnes physiques ou morales (notamment des associations).

Un bilan de comptes est présenté annuellement lors de l'Assemblée Générale.

Article 6 - Organisation interne

Le *Bureau* est constitué d'un ou d'une Président(e), d'un ou d'une Secrétaire et d'un ou d'une Trésorier(e).

Les membres du Bureau sont élus lors de l'Assemblée Générale (AG) pour un mandat d'un an, renouvelable. En cas de poste vacant, le Bureau peut élire une nouvelle personne (par intérim, jusqu'à la prochaine AG).

D'autres postes, temporaires ou permanents, peuvent, si nécessaire, être créés à tout moment par le Bureau.

L'*Equipe de travail* est composée des membres du Bureau ainsi que des membres actifs.

Hiérarchie de la prise de décisions (opérationnelles à stratégiques) : Equipe de travail < Bureau < AG.

Article 7 - Assemblée Générale Ordinaire (AG) et Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)

L'Assemblée Générale Ordinaire se tient une fois par an. Les membres du Bureau, les membres actifs (équipe de travail) ainsi qu'un représentant de chaque organsime cosignataire de l'appel (s'il l'a demandé), y sont conviés. Les décisions sont prises à la majorité. Deux semaines avant la date fixée, une convocation est envoyée par email.

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres, le président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire. Les décisions sont prises à la majorité des 2/3 présents ou représentés.

Article 8 - Dissolution

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 7, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément aux décisions de l'AGE qui statue sur la dissolution.